

COMMUNE DE SAINT JUST EN CHEVALET
COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2008

14 présents ; 1 absent excusé

AJUSTEMENTS COMPTABLES

AMENAGEMENT CANTINE SCOLAIRE	+ 7.000
ACQUISITION VEHICULE POUR TRANSPORT DES REPAS	+ 1.300
DIVERSES ECRITURES	+ 1.639
MAISON MEDICALE	- 9.939
TOTAL	0

PROGRAMME VOIRIE ENVISAGÉ EN 2009

a. Chemin la Croze	21.660 €
b. Chemin de Montgrenier	6.854 €
c. Chemin de Maillet	10.165 €
d. Chemin de Rivaud	20.870 €

Délibération prise

ETUDE DE VALORISATION DES BOUES : AVENANT N° 1 AU MARCHÉ CONTRACTÉ AVEC TERRALYS

Le Cabinet TERRALYS a été choisi afin d'effectuer l'étude de valorisation des boues de la station d'épuration. Du fait de la réglementation qui impose, et eu égard au nombre d'agriculteurs intéressés par l'épandage de ces boues, et aux superficies nécessaires, un avenant de 430 € HT correspondant à un complément d'analyses de sol et à une réunion de présentation supplémentaire est nécessaire.

Délibération prise

ASSAINISSEMENT : INSPECTION CAMERA DU RESEAU CHEMIN CROIX DE MISSION + DEMANDES DE SUBVENTION

Afin de déterminer le montant de travaux à inscrire en 2009 au budget Assainissement, une inspection caméra qui débutera le 20 octobre 2008 a été commandée auprès de SRA SAVAC. Elle concerne le réseau de la Croix de Mission (de la boulangerie Micolon à la Station d'épuration), de la Bernichon, avec un « décroché » chez M. BOUILLON.

Une aide sera sollicitée auprès du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau Bassin Loire Bretagne. Délibération prise.

Le montant total des travaux est à ce jour estimé à 1 million 800 000 euros (station d'épuration + réseaux).

ZONE DE DEVELOPPEMENT EOLIEN

La DRIRE a déterminé une zone d'implantation d'éoliennes qui sera affinée en fonction des contraintes tant hydrogéologiques qu'environnementales. Il est demandé aux communes de faire part de leur sentiment.

Le Conseil Municipal est, à ce jour, réticent, et s'interroge sur ce projet. Il émet des observations quant au respect des paysages, au préjudice visuel causé, à l'impact écologique, aux chemins à créer pour accéder aux pylônes. Le conseil propose qu'une maquette en relief soit réalisée afin que chacun puisse mieux visualiser le projet.

Délibération est prise conformément aux souhaits de la DRIRE.

EXTENSION DU CIMETIERE : PRINCIPE + DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA D.G.E.

Du fait du changement de municipalité, une nouvelle délibération acceptant le principe d'extension du cimetière est rédigée.

Même si aucune subvention n'est attribuée à ce type de projet, une demande au titre de la Dotation Globale d'Équipement (subvention de l'État), sera malgré tout sollicitée auprès de Madame la Sous-Préfète. Délibération est prise : 1 voix contre ; 13 voix pour.

Le projet est en phase finale : il intègre des caveaux et tombes classiques, un funérarium, des cavurnes, un jardin du souvenir. Il est accessible aux personnes à mobilité réduite.

CESSION DU BELVEDERE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES : PRINCIPE

Par délibération du Conseil Municipal du 16 décembre 2003, la Commune, dans le cadre de la politique de transfert de la compétence « tourisme et environnement » de la Commune vers la Communauté de Communes, cédait le bâtiment communal dit « le belvédère » après y avoir réalisé les travaux d'étanchéité du toit/terrasse. Il est nécessaire de régulariser et clore ce dossier.

Délibération est prise.

1 abstention ; 13 voix pour

S.P.A. DE ST ETIENNE : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION

Cette structure s'est montrée coopérative en « récupérant » de nombreux chiens d'un administré à plusieurs reprises et ce dans une période estivale où la SPA est déjà surchargée. Ceci a permis à la commune pouvant se trouver en responsabilité, d'économiser des démarches lourdes et un investissement non négligeables. Une subvention de 150 € lui est donc attribuée pour les remercier de leur implication.

Délibération est prise.

TAXE DE SEJOUR 2008 : PRINCIPE DU REVERSEMENT AU SYNDICAT D'INITIATIVE

Chaque année, les hôtels, gîtes ainsi que le camping perçoivent une taxe de séjour instaurée par une délibération du Conseil Municipal du 11 mars 2003.

Même si le montant du produit 2008 n'est pas encore connu, une délibération de principe est nécessaire pour le répartir entre le Syndicat d'Initiative et la Commune de façon équitable.

Délibération est prise.

S.I.E.L. : ADHESION A LA COMPETENCE MAITRISE D'OUVRAGE DES TRAVAUX NEUFS ET DE RENOVATION

Sans service spécialisé à disposition, il semble judicieux de bénéficier de la compétence optionnelle « maîtrise d'ouvrage des travaux neufs et de rénovation » du SIEL afin de réaliser les travaux d'éclairage extérieur pour la mise en valeur de l'Eglise qui seront subventionnés à 60 %. Pour ce faire, une cotisation annuelle fixe de 128 € sera acquittée pendant six ans.

Délibération est prise.

1 abstention ; 13 pour

REFLEXION SUR DES TERRAINS COMMUNAUX SITUES EN ZONE CONSTRUCTIBLE

Plusieurs parcelles communales pourraient être proposées à la vente pour la construction de maisons individuelles. Le prix du m² sera débattu lors de la séance du Conseil Municipal d'octobre 2008.

SYNDICAT « LA BOMBARDE » : CHANGEMENT DE SIEGE SOCIAL

Sis rue Nationale à Saint Germain-Laval, le siège social et administratif sera désormais 28, rue Robert Lugnier, dans le nouveau bâtiment de la Communauté de Communes du Val d'Aix.

Une délibération de chaque commune adhérente à ce syndicat doit acter cette modification. Délibération prise.

REMBOURSEMENT DE DEUX SINISTRES PAR L'ASSURANCE

Deux chèques de remboursement de sinistres nous sont adressés par GROUPAMA pour un montant total de 2.803,59 € relatifs à l'incendie du tableau électrique des vestiaires du Club de Football et aux dégâts causés à la barrière du pont près de la piscine suite à un accident de la circulation.

Délibération prise.

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES : DESIGNATION D'UN MEMBRE

La commission d'appel d'offres est constituée de Pascal PONCET (Président), Bernard MEIER, Jean-Yves FARJON, Jean-Michel BRISSAY (délégués titulaires) ; Patrick MOUSSÉ, Daniel CHALOT, Nicolas OSSEDAT (délégués suppléants).

Délibération prise.

COMMISSION DES IMPOTS DIRECTS : DESIGNATION DE NOUVEAUX MEMBRES

Madame Félicia BERNOU de ROCHETAILLÉE est proposée membre de la commission des Impôts directs en remplacement de son époux Bertrand ROUCHAUD.

Délibération prise.

RESTAURATION SCOLAIRE : CONVENTION COMMUNE / COLLEGE

Les enfants demi-pensionnaires à l'école publique se restaurent à la cantine du Collège Le Breuil, ce qui les oblige à faire des allers et retours quelque soit la météo.

Cette situation pose aussi des problèmes d'encadrement et de sécurité. Un projet de cantine à l'école publique a donc été étudié tout récemment avec la Direction des services vétérinaires. Ainsi, les repas préparés au Collège, seraient transportés dans des « norvégiennes » par véhicule communal adapté, à l'école publique, puis servis sur place. Tout laisse supposer aujourd'hui que le projet va rapidement se concrétiser.

La convention Collège/Commune de septembre 1992 deviendra donc caduque et devra être remplacée par une nouvelle qui devra mentionner :

- La mise à disposition de tables et chaises par le Collège à l'école ;
- La fourniture de la vaisselle par le Collège ;
- La mise à disposition d'un agent communal à la cantine du Collège.

Délibération prise.

Une réunion avec les Parents d'élèves concernés se tiendra le vendredi 10 octobre 2008 à 20 H à la salle ERA. Une invitation est adressée.

QUESTIONS DIVERSES

- *Le Grand Chemin : demande d'autorisation d'un privé pour entretenir une parcelle communale*

Un administré domicilié au Grand Chemin souhaite profiter de la parcelle communale AB n° 50 comportant l'ancienne réserve d'eau, en l'entretenant en échange.

La municipalité décide de ne pas donner suite.

- *Salle E.R.A. : demande d'une association pour occupation à titre gratuit*

L'Association « Mathis pour la vie » organise une soirée dansante le samedi 25 octobre prochain à la salle ERA. Une location à demi-tarif est leur est demandée, soit 90 €.

Il s'agit de répondre à la sollicitation de l'association qui précise qu'elle aide désormais un autre enfant. Le contexte est donc particulier ce qui a retenu l'attention du conseil.

- *Loire Habitat : réunion le 14 novembre à 15 H*

Avec Monsieur Paul CELLE, nouveau Président et Monsieur GUILLOT pour mener une réflexion sur la réhabilitation de logements anciens, sujet tenant à cœur à l'équipe municipale.

- *P.L.U. : présentation du P.A.D.D.*

Une réunion publique a eu lieu salle ERA pour présenter la démarche.

IMPORTANT : il convient de préciser que la municipalité n'est pas seule à décider puisque 14 entités sont partie prenante : DDE, DDA, Inspection académique, architecte des bâtiments de France, chambre d'agriculture, chambre des métiers, chambre du commerce, DIREN, DRIRE, DRAC, bureaux d'études assainissement et environnement, Natura 2000, conseil général, autres services de l'Etat... L'équipe

municipale ne peut donc seule élaborer les zones car la Préfecture n'accepterait pas le PLU.

Une prochaine réunion technique aura lieu le 14 novembre à 9 H 30 en Mairie. Cette réunion n'est pas une réunion publique.

Le Maire dit regretter que seule la commune de Saint Just se soit lancée dans une telle démarche extrêmement contraignante et qui aboutira à une réglementation plus stricte que dans les communes voisines. Il eut fallu, selon lui, veiller à mettre toute le monde sur un même pied d'égalité. Ceci dit, il précise que le PLU aura le mérite de poser les vraies questions sur l'avenir de la commune (assainissement et autres réseaux, utilisation et partage des espaces, environnement...)

▪ **Finances : compte-rendu de la réunion de travail du 19 septembre avec le Trésorier**

Les travaux d'assainissement (1,8 millions d'euros) imposés par la réglementation européenne et par les services de l'Etat, compte-tenu de la vétusté et du dysfonctionnement de nos installations vont contraindre la révision de diverses recettes d'assainissement. Une rencontre avec le Trésorier a permis la réalisation de différentes simulations. Des lettres d'information seront distribuées à chacun le moment venu.

▪ **Borne WIFI**

Elle sera implantée dans le hall de la Mairie.
(pour info : 1 abstention ; 13 pour)

▪ **Arbre de Noël de l'école publique : utilisation de la salle des Sports**

L'Arbre de Noël de l'école publique se déroulera le 14 décembre prochain. La salle des sports est sollicitée par l'amicale des parents d'élèves, l'ancienne salle des fêtes étant devenue trop exigüe. Une participation de 80 € leur est demandée.

▪ **Enquêtes publiques**

Il s'agit de régularisations. Elles concernent le Chemin du Grizolet (suppression et création d'un nouveau chemin), le Grand Chemin (régularisation de l'assiette d'un bâtiment) et le Champ de Foire. Elles débuteront le jeudi 2 octobre pour se terminer le jeudi 16 octobre 2008. Le Commissaire-enquêteur sera en Mairie ces deux jours de 10 H à 12 H.

▪ **Ecole d'Architecture de Lyon**

La municipalité s'est rapprochée de l'école d'architecture de Lyon et a convaincu la direction de l'établissement de venir quelques jours sur la commune afin de travailler sur notre architecture et l'urbanisme local (l'école de Saint Etienne pourrait aussi être intéressée). Une quinzaine d'élèves architectes arpenteront donc la commune les 7, 8, 9 et 10 octobre.

- *Un peu de civisme...*

Il est rappelé à la population de ne pas déposer des ordures à côté des containers lorsque ceux-ci sont pleins. Plusieurs sites existent ainsi qu'une déchetterie.